

Réglementation future pour les émulseurs

LEIA Laboratories souhaite informer ses clients à propos des changements proposés dans la réglementation européenne, changements qui vont directement affecter vos choix d'émulseurs dans un future proche.

Vous êtes sans doute au courant que les composés perfluorés en C8 font déjà l'objet de restrictions selon la réglementation EU depuis 2009. Ces restrictions visent en particulier le Perfluorooctane sulfonate (PFOS) et l'acide Perfluorooctanoïque (PFOA), qui sont des composés qualifiés de Très Persistants – vP – présents dans les émulseurs.

Cependant, la réglementation proposée pour l'acide Undecafluorohexanoïque PFHxA va impacter directement les choix à venir pour les achats d'émulseurs et de leurs solutions dans les prochaines années. Tous les émulseurs filmogènes contenant des composés Perfluorés en C6 contiennent des concentrations en PFHxA largement supérieures au seuil limite proposé. Ces émulseurs incluent les AFFF, AFFF-AR, FFFP, FFFP-AR, FP et quelques autres produits synthétiques. Pour vous aider à comprendre ces modifications législatives, et agir en conséquence, nous avons détaillé dans les pages suivantes une version synthétique des défis que vous allez devoir affronter dans les années qui viennent.

Depuis environ 1 an, notre laboratoire a constaté une augmentation graduelle du nombre d'échantillons d'émulseurs sans fluor – F3 – envoyés pour analyses. Cela signifie clairement qu'un grand nombre d'utilisateurs ont déjà anticipé et effectué la transition entre les émulseurs fluorés et les émulseurs sans fluor, sans attendre que la réglementation soit appliquée prochainement.

Si vous avez des doutes ou des questions concernant vos émulseurs, n'hésitez pas à nous contacter et nous vous conseillerons pour vous assister à adapter vos produits à la future réglementation. Vous pouvez nous joindre :

Tel/Whatsapp: +33 (0)761 461 665– email: expert@leialabs.com
website: www.leialabs.com

Respectueuses salutations,

Matthew Cornford
Directeur

**Committee for Risk Assessment (RAC)
Committee for Socio-economic Analysis (SEAC)**

Document annexe

Pour recenser les avis sur l'Annexe XV du dossier de proposition des restrictions du composé

Undecafluorohexanoic acid (PFHxA), ses sels et produits connexes

ECHA/RAC/RES-O-0000006976-57-01/F
ECHA/SEAC/Opinion N° (un numéro est attribué à chaque commentaire après adoption)

Résumé

En considérant la persistance extrême du PFHxA et sa présence dans l'environnement pour des décades ou des siècles, les résultats des essais standardisés de (éco)toxicité sont d'une portée limitée car ils ne prennent pas en compte les effets intergénérationnels. Ceci complique la prévision adéquate de sa toxicité et des risques.

Quand le PFHxA est rejeté, il reste dans l'environnement, se distribue à grande échelle et son élimination est difficile (par exemple en cas de contamination dans les nappes d'eau souterraines, les fleuves et la mer). En conséquence, les futures générations devront affronter ces pollutions et sont déjà exposés via le lait maternel et l'échange placentaire.

Si les émissions de PFHxA continuent, les concentrations dans l'environnement, en particulier dans les parcelles agricoles produisant des aliments pour la consommation humaine et dans l'eau potable vont augmenter. En conséquence, le PFHxA pourrait affecter la santé de la population humaine dans le futur. Cela signifie beaucoup d'effets sur la société et l'écosystème, par exemple le cycle de l'eau.

Ces préoccupations concernent aussi les produits connexes au PFHxA, qui peuvent se dégrader en PFHxA une fois rejetés. De ce fait, le risqué lié au PFHxA est identique pour les substances associées. Une restriction large européenne empêchera ou réduira les émissions de PFHxA et de ses produits connexes dans l'UE de façon harmonisée. De plus, une restriction au sein de l'UE pourrait être la première étape pour une action globale mondiale. Pour diminuer l'exposition de l'environnement au PFHxA, à ses sels et produits connexes, il faut les remplacer lorsque c'est possible techniquement et économiquement.

LEIA LABS

18 Brunel Road
Earlstrees Industrial Estate
Corby
Northamptonshire
NN17 4JW - United Kingdom
01536 662982

COMPANY No 8029556 • VAT No 134 7064 25

C8

Dans le document proposé par l'ECHA, si l'émulseur contient >25 ppb de PFOA ou >1,000 ppb de PFOA-composés connexes (C8) il est classé comme un émulseur 'C8'. Une analyse de laboratoire utilisant l'Oxydation Totale des précurseurs (TOP) Assay est nécessaire pour déterminer si l'émulseur est classé comme un composé C8.

2020 Pas de tests ou d'entraînement avec des émulseurs 'C8'-PFAS

2021 A partir du 4 Juillet, si vous avez plus de 50 Kg d'émulseur 'C8' dans votre entreprise, dans tous les sites que vous opérez, la description et volume détenu d'émulseur 'C8' doit être transmis à l'Agence de l'Environnement comme un stock de composé POP ; des pénalités peuvent être appliquées si vous ne le faites pas.

2022 Les émulseurs 'C8' peuvent être utilisés seulement si les effluents sont contenus à 100%.

2024 'Les émulseurs 'C8' ne peuvent pas être utilisés.

C6

Si l'émulseur contient >25 ppb de PFHxA ou >1,000 ppb PFHxA-composés connexes 'C6' il est classé comme un émulseur 'C6' Une analyse de laboratoire utilisant la méthode TOP Assay est nécessaire pour déterminer si l'émulseur est classé comme un composé 'C6'.

Des restrictions sont proposées pour la période de transition et d'abandon des émulseurs 'C6' sur une période de 5 ans. Une période de transition de 12 ans est suggérée pour les réservoirs de carburants combustibles d'une surface >500 m².

De source des fabricants d'émulseurs : -

Information additionnelle et intéressante sur la quantité de PFHxA présente dans un échantillon typique d'émulseur AFFF 3% de classe 1 (EN1568) formulé avec les matières premières fluorées habituelles. Selon l'analyse TOP Assay, un AFFF 3% Classé I-C contient 340000 ppb de PFHxA et composés connexes 'C6' - (340 x au-dessus de la réglementation proposée.

Réservoirs et équipement pour les émulseurs : -

Le changement pour des émulseurs Sans Fluor (F3) exigera un procédé de nettoyage validé pour les réservoirs de stockage, les tuyauteries et les équipements mousse. Ceci pour s'assurer d'éliminer toute trace de contamination d'émulseurs 'C8' et 'C6'.

LEIA LABS

18 Brunel Road
Earlstrees Industrial Estate
Corby
Northamptonshire
NN17 4JW - United Kingdom
01536 662982
COMPANY No 8029556 • VAT No 134 7064 25